

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 10

Artikel: Union féminine européenne : s'ouvrir à l'Est

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279776>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

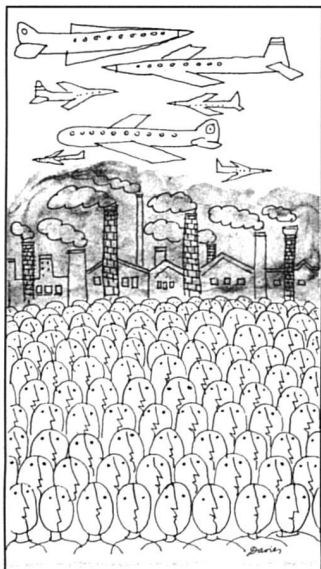
Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Engagement politique

Les femmes et les partis

(pbs) – L'Institut de sociologie de l'Université de Zurich a examiné, sur la base d'analyses Vox, les fluctuations dans les effectifs des partis entre



Les femmes sont plus sensibles aux thèmes de l'écologie.

1984 et 1989 telles qu'elles se manifestent dans les sections locales. C'est en effet, semble-t-il, au niveau de la politique communale qu'on peut le mieux saisir l'orientation politique des citoyens et citoyennes et le degré de leur engagement: fréquentation des séances de parti, disponibilité pour assumer des tâches pour le parti, etc.

Contrairement à ce qu'on pense ou dit parfois, il n'y a pas érosion, mais au contraire augmentation des effectifs des partis dans leur ensemble et augmentation de la proportion des membres actifs. Cette expansion est due à la participation féminine, mais il ne paraît pas qu'on ait déjà fait le plein de cette participation. C'est par la politique communale, par des projets concrets, qu'on peut le mieux recruter de nouveaux membres.

L'analyse a porté aussi sur la fidélité au parti. Elle est plus grande chez les citoyens que chez les citoyennes, qui quittent plus fréquemment un parti pour un autre; cela contribue à animer la scène politique. Alors que les hommes qui

changent de parti tendent plutôt à rejoindre un parti plus au centre et avec un programme plus centré sur un point précis, les femmes vont volontiers vers des partis avec des programmes plus ouverts, souvent avec une coloration écologique. On attribue cette différence à ce que la plupart des femmes qui entrent en politique ont eu d'abord une activité sociale. Les deux tendances divergentes entre hommes et femmes ne sont cependant pas assez marquées pour qu'on puisse parler d'une polarisation des partis selon les sexes.

Bâle-Ville

Porno conjugale

Par un arrêt du 21 août, le tribunal d'appel a confirmé un jugement rendu contre un homme de 37 ans et a même augmenté la peine à deux ans de prison ferme. L'homme avait menacé sa femme avec un couteau pour l'obliger à poser pour des photographies pornographiques. La peine aurait été encore plus sévère si la loi sur le viol conjugal, récemment adoptée, avait déjà été en vigueur.

Union féminine européenne

S'ouvrir à l'Est

L'Union féminine européenne a tenu son assemblée générale internationale à Saint-Gall à fin août, sous le signe évident de bouleversements survenus à l'est de l'Europe: tandis que des messages pleins d'espoir étaient envoyés par les groupes féminins des pays baltes, des représentantes venues de Pologne, de Hongrie et de Tchécoslovaquie ont fait part des difficultés auxquelles elles se heurtent.

L'union compte 16 sections nationales, qui groupent des femmes des milieux politiques du centre. Elles sont attachées à l'idée de la solidarité entre les Etats, qu'ils fassent partie des Communautés européennes ou de la Zone de libre échange, dans le respect de leur diversité. La résolution finale, acceptée par les 200 déléguées, demande des mesures concrètes pour favoriser l'égalité des chances sur

le marché du travail. Le programme pour les deux prochaines années prévoit l'établissement de relations avec les femmes de Russie.

Travail de nuit

Question urgente

La Cour de justice des Communautés européennes a jugé au mois d'août que la loi française interdisant le travail de nuit des femmes était incompatible avec le principe de l'égalité des sexes fixé dans une directive européenne. En Suisse, la loi sur le travail prévoit l'interdiction du travail de nuit pour les femmes dans l'industrie. Cette loi est actuellement en révision. Pour le nouveau directeur de l'OFIAMT, M. Nordmann, c'est l'une des trois questions prioritaires dont il va devoir s'occuper. La Suisse est liée depuis 1919 par la convention N° 89 de l'Organisation internationale du travail. Elle peut la dénoncer, mais doit le faire avant février 1992.

De nombreux Etats se posent la question de dénoncer cette convention, étant donné certaines nécessités liées au développement technique s'ils veulent maintenir la compétitivité de leur industrie. Mais aucun Etat n'a encore ratifié la nouvelle convention proposée par l'OIT, qui prévoit l'amélioration des conditions de travail pour tous les travailleurs de nuit. Pour pouvoir signer cette convention, la Suisse devrait revoir sa législation en matière de participation des travailleurs et de protection de la maternité.

Juristes féministes

La quatrième rencontre suisse des Juristes féministes aura lieu à Weinfelden (TG) les 17 et 18 janvier 1992, et aura pour thèmes le droit du divorce et le conflit conjugal.

Renseignements: Feministische Juristinnen Ostschweiz, Postfach 349, 9004 St. Gallen.



Pour

Rosemarie ANTILLE,
conseillère nationale valaisanne,

un mandat politique n'est pas une fin en soi mais, comme l'exige la règle démocratique, le moyen de concrétiser les aspirations et la volonté de ceux qui lui ont confié cette responsabilité.

Lourde tâche qu'elle a brillamment assumée jusqu'à ce jour.